



Mme. Nelly Olin, Ministre
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP

Objet : Enduro en Haute Loire en Zone Natura 2000 : l'Etat démissionnaire ?

C.C : M. Jean Marc Michel, Directeur de la Nature et des Paysages
Affaire suivie par : Guillaume Cortot, Chargé de Projets / guillaume.cortot@rivernet.org

Le Puy en Velay, le 27 04 2006

Madame la Ministre,

Par un courrier daté du 02 Mars 2006, nous vous informions de l'organisation du Championnat de Ligue d'Auvergne d'enduro en plein cœur du Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 FR8301081 "Gorges de la Loire et affluents partie sud", sur 20 Km de sentiers non carrossables (donc en violation de la Loi de 1991) et en pleine période de nidification de la faune sauvage. 300 motos (soit 900 passages) sont attendues pendant deux jours. Nous demandons alors la saisine du Ministère. Depuis, nous sommes sans nouvelle de votre part.

Les associations de protection de la nature ont interpellé à plusieurs reprises la Préfecture, qui a la responsabilité d'autoriser ou pas la manifestation, pour rappeler que de par les Directives Européennes « Oiseaux » de 1979 et "Habitats" de 1991, l'Etat est responsable de la conservation effective de nos richesses naturelles, identifiées dans les zones dites "Natura 2000". Celle-ci n'a toutefois pas demandé de notice d'incidence pour évaluer l'impact de la manifestation sur la Faune et la Flore. Tout juste quelques aménagements minimes ont-ils été demandés aux organisateurs. Or à cette période de l'année, de nombreuses espèces d'oiseaux dont le Circaète jean le blanc, le Milan royal et le Grand duc d'Europe ; mais aussi l'Ecrevisse à pattes blanches et le Sonneur à ventre jaune sont en pleine période de reproduction... De nombreux abandons de nichées sont à prévoir, au moins chez les rapaces. Au-delà de l'impact direct de la manifestation, c'est le mauvais exemple donné par les professionnels aux amateurs que nous redoutons. Car la vallée résonne déjà depuis plusieurs semaines des moteurs impatients d'en découdre et qui s'entraînent en toute illégalité. Il y a fort à parier que longtemps après la manifestation, les motards en herbe suivront les traces laissées par les professionnels...

A l'heure où nous vous écrivons, la Préfecture n'a toujours pas statué (trois mois et demi après le dépôt du dossier par les organisateurs). La décision est attendue pour le vendredi 28 avril : la veille de l'événement ! Cette façon de faire est non seulement anti-démocratique - puisque la décision est retardée au maximum pour empêcher tout recours juridique - mais elle est également totalement irrespectueuse : en effet, en cas de refus, les organisateurs devront-ils contacter les participants pendant la nuit pour les informer que la manifestation est annulée ?

Il est donc clair que 25 ans après l'adoption de la Directive "Oiseaux", 15 après l'adoption de la Directive "Habitats" l'Etat français, représenté dans le département par la Préfecture, n'a toujours pas pris la mesure de l'enjeu de la préservation de la biodiversité, ne remplit pas son rôle et se dérobe face à ses engagements européens. Cette politique du laisser-faire, qui conduit notre pays à être régulièrement sanctionné par l'Europe est intolérable. Choquées par la désinvolture avec laquelle les services de l'Etat traitent ce dossier, les associations de protection de la nature réitèrent leur demande d'une intervention rapide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans ce dossier, au moins pour que cet enduro soit le dernier à se dérouler dans une zone Natura 2000.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

P/o le Collectif
Roberto Epple, Président
SOS Loire Vivante – ERN France

SOS Loire Vivante – ERN France, LPO Auvergne, Nature Haute Loire, FRANE, WWF France

